



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

JUIN 1988

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

CONCOURS "MAISONS FLEURIES"

Gens d'ici, bonjour !

A la suite de la publication des données du jury régional et provincial sur Sainte-Pétronille, il me semble voir un regain dans l'entretien du village. On voit des beautés ici et là, beaucoup de rénovations.

La municipalité a fait nettoyer les rues, remplir les trous et s'apprête à exécuter d'autres travaux de rénovation qui seront appréciés grandement. Cette année, le quai à la Goéliche est fleuri par M. et Mme Jean Petit. C'est du beau travail: un choix de fleurs variées et bien disposées. Ces fleurs sont là pour le plaisir de tous. Aidons nos deux employés municipaux à les préserver. Les commerçants embellissent autour de leurs propriétés.

J'encourage fortement chacun à faire un effort spécial pour entretenir sa façade sur la rue, son terrain, sa haie, ses arbustes, ses arbres, ses clôtures. Plusieurs de ces points devraient recevoir une attention toute spéciale. Trop de gros arbres sont pourris et longent les lignes de l'Hydro. Un mauvais vent pourrait nous causer des bris d'électricité sérieux. En citoyens soucieux du rôle de chacun dans la réalisation du bien-être de tous, faisons notre part en temps. L'argent que la municipalité épargnera ainsi servira à l'amélioration ailleurs.

Merci et à la prochaine.

Léandre Hamann
président

P.S. Dans le message du mois dernier, on y lisait mot pour mot les remarques des membres du jury régional et provincial du "Concours 1987". Ces gens du Gouvernement sont passés à Ste-Pétronille sans que personne du comité ni de la municipalité ne le sache.

Nous avons cru bon de publier ces remarques dans le seul but de faire connaître nos points forts ainsi que nos points faibles, sans vouloir déprécier ni un secteur en particulier, ni qui que ce soit, mais bien pour améliorer nos chances de gagner une première place au niveau régional.

Bien amicalement,

L. Hamann

TENNIS

Le beau temps est déjà arrivé et les courts de tennis n'attendent plus que les joueurs.

Il ne reste donc aux joueurs qu'à renouveler leur abonnement et aux nouveaux adeptes, à prendre un abonnement cette année. Le coût demeure le même que l'an dernier, soit:

	<u>Résidents</u>	<u>Non résidents</u>
Familles (enfants jusqu'à 18 ans)	\$35	\$45
Adultes	\$25	\$35
Etudiants (plus de 18 ans)	\$20	\$25
Enfants	\$15	\$20

Veillez faire parvenir votre chèque à l'ordre du Comité des loisirs de Ste-Pétronille, à la mairie. SVP, nous donner le nom de tous les membres de la famille, s'il y a lieu. Nous veillerons à faire préparer une carte pour chacun.

LIGUE DE TENNIS

Dans le but de rentabiliser nos terrains au maximum, il a été convenu que le comité des Loisirs organiserait une ligue municipale de tennis.

Pour ce faire, nous convions tous ceux et celles qui sont intéressé(e)s à en faire partie à une réunion **mercredi le 15 juin à 19h30, au centre communautaire.**

Il n'y a pas de prérequis en ce qui concerne le calibre. Avec la ligue, nous voulons faire en sorte que tous les joueurs rencontrent des joueurs de leur force, tout en donnant à tous la possibilité de jouer contre des adversaires plus forts, lorsqu'ils s'amélioreront. Cette ligue ne comportera aucun frais d'inscription.

Nous vous attendons en très grand nombre pour pouvoir établir les règles de fonctionnement de notre ligue. Vous pourrez profiter de l'occasion pour acquitter votre cotisation annuelle; nous serons en mesure de vous remettre vos cartes immédiatement.

Au plaisir de vous rencontrer et de jouer ensemble au cours de l'été.

Guy Royer
pour le comité des Loisirs

EXPOSITION A LA CHAPELLE DE LA VIERGE DE ST-LAURENT

C'est maintenant devenu tradition. Plusieurs artistes exposeront cette année encore dans la petite chapelle de la Vierge à St Laurent du 21 juin au 6 septembre. Allez voir leurs oeuvres, amenez-y vos parents, amis et visiteurs.

Voici le calendrier de l'exposition:

Denise Mathieu (Beauport)	21 au 26 juin
Denis Pelletier (Ste-Pétronille)	27 juin au 3 juillet
Carmelle Gendreau (Beauport)	4 au 10 juillet
Jacqueline Couture (St-Laurent)	11 au 17 juillet
Lucille Gendron (Duberger)	18 au 24 juillet
Danielle Binette (Charlesbourg)	25 au 31 juillet
Jean Dumas (Ste-Pétronille)	1 au 7 août
Simone Pelletier (Ste-Foy)	8 au 14 août
Cecile Létourneau (St-Pierre)	15 au 21 août
Yves Bussière ainsi que Michel et François Roy (St Laurent)	22 août au 5 sept.

...ET A L'ECOLE DE ST-PIERRE

Deux expositions auront également lieu cet été à l'École La Passerelle de St-Pierre. La première se tiendra du 8 au 24 juillet et présentera les oeuvres de l'artiste-peintre Jacques Huot. La seconde aura lieu du 29 juillet au 14 août et présentera des oeuvres de nos artistes-peintres de l'Île d'Orléans.

NOUVELLES BREVES

**** Au cours de la séance du mois de mai, le conseil municipal a confié deux mandats à l'ingénieur, soit la préparation des plans et devis pour la réfection des ponceaux sur l'avenue Orléans ainsi que la réfection des trottoirs en partant du haut de la côte dite "Chez Blais".

**** Sur l'initiative de la Chambre de Commerce de l'Île, un groupe de journalistes est venu passer deux jours sur notre île. Couchers dans les gîtes d'hôtes du réseau "Courtepointe et café" et autres auberges, repas progressifs pour goûter un peu tout ce qui se cuisine sur l'Île, rencontres amicales avec nos personnalités locales, nos conteurs et nos raconteurs, visite commentée des plus beaux sites bref, un séjour bien rempli qui a ravi nos visiteurs. On peut s'attendre à ce qu'ils fassent à leur tour connaître l'Île à leurs lecteurs ou auditeurs.

**** Un contrat a été accordé afin d'aménager le terrain municipal aux abords du tennis.

**** Pour favoriser la propreté des lieux, quatre poubelles ont été récemment installées sur le quai fédéral. Cependant, il en manque déjà une ! Quelqu'un l'aurait-il "emprunté" par mégarde ? Dans ce cas, SVP la remettre en place. Merci.

**** La Sûreté du Québec, poste de Québec métro, a fait parvenir un bilan de ses activités pour l'année 1987. Voici quelques chiffres qui concernent l'Île. Au plan de la sécurité routière, on note 165 accidents, soit 31 de plus qu'en 1986. 28 de ces accidents ont provoqué des blessés. Pour ce qui est de l'application du Code criminel, on note une hausse de 34 crimes (154 en 1987 pour 120 en 1986), mais seulement 2 vols par effraction de plus qu'en 1986 (65 en 1987 pour 63 en 1986).

**** Le Ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte a accordé une subvention de \$1 725 à la municipalité pour l'organisation de la fête nationale de la St-Jean Baptiste. Nous remercions M. Picotte, ainsi que le député du comté, M. Yves Seguin.

**** L'horaire des activités de la fête de la St-Jean Baptiste vous sera transmis dès que possible. On invite tous ceux et celles qui auraient du temps à donner bénévolement pour la bonne marche de la fête à le faire savoir à la mairie. Merci.

UN RAPPEL AUX PROPRIETAIRES DE CHIEN

Suite au tragique accident qui a coûté la vie à un jeune enfant de Charlesbourg, nous aimerions rappeler aux propriétaires de chien qu'ils doivent les tenir attachés de façon à les empêcher d'errer librement ou sans maître et prendre toutes les mesures pour les empêcher d'aboyer ou de hurler continuellement. Lors de la promenade, les chiens doivent être tenus en laisse, afin d'être continuellement sous contrôle. Enfin, les propriétaires doivent se procurer une plaque d'immatriculation pour chiens, émise par la municipalité.

LE COIN DE LA PREVENTION

"Prévenir, c'est guérir", dit le dicton. S'il est vrai lorsqu'il est question de la santé, ce dicton trouve également son application dans la prévention des incendies.

Une façon de prévenir les incendies est de procéder annuellement au ramonage des cheminées servant à l'évacuation de la fumée des systèmes de chauffage au bois: foyers, poêles à bois à combustion lente ou ordinaire.

Nous vous conseillons également de conserver le reçu émis par le ramoneur ou d'obtenir une attestation à l'effet que le ramonage a été effectué au cours de l'année. Cette précaution élémentaire s'impose dans le contexte de la réglementation actuelle sur le ramonage des cheminées.

Irénée Patoine
Conseiller

L'ASSOCIATION BENEVOLE POUR MAINTIEN A DOMICILE DE L'ILE D'ORLEANS (ABID)

Un départ ! Le 3 mai 1988, le comité d'implantation de l'ABID ainsi que plus d'une soixantaine de bénévoles de l'Île ont choisi le premier Conseil d'administration. Ce conseil se compose d'un membre par municipalité et M. Alain Turgeon en est le président. Nous remercions tous ceux et celles qui ont participé à cette élection lors de l'assemblée générale et félicitons les élus tout en leur souhaitant la bienvenue et le succès.

Ici, à Ste-Pétronille, une douzaine de personnes ont déjà donné leur nom pour aider. Il y a de la place pour plus et nous vous invitons à vous joindre à nous si vous avez le goût de partager temps et talents- même si ce n'est qu'une heure par année.

Pour tout besoin en assistance bénévole, il faut communiquer avec le **Service Aide 23: 663-0995**.

Quiconque aurait le goût de s'impliquer, soyez à l'aise. Contactez Mme Yvette Hamann **828-2966** ou Mme Thérèse Febvet **828-9140**, responsables des bénévoles- section Ste-Pétronille.

Merci et au plaisir de vous servir.

Yvette Hamann
pour la Section

DEMANDE EN VERTU DU REGLEMENT SUR LES DEROGATIONS MINEURES

Monsieur Réal Bilodeau, domicilié au 30 rue Orléans, Ste-Pétronille, a formulé une demande dans le but de construire un cabanon.

Le but de cette demande est de permettre la construction d'un cabanon à 30 pouces de la ligne arrière et latérale de son terrain.

Le comité consultatif de l'urbanisme recommande que cette demande soit prise en considération en vertu du règlement sur les dérogations mineures.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine séance du Conseil qui se tiendra, lundi le 4 juillet 1988 à 20 heures à la Mairie, 3 rue de l'Église, Sainte-Pétronille.

A cette séance, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

UN MOT DU SYNDICAT DE BASE (UPA)
DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Dans le dernier mensuel, le Syndicat de base de l'UPA de l'Île d'Orléans vous informait de sessions de formation et suite à la dernière réunion du 24 mars 88 sur les choix de cours pour la formation en agriculture, les propositions suivantes ont été acceptées:

1- RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LA POMME DE TERRE	90 heures
SYSTEME COMPTABLE AGRICOLE	75 heures
GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	60 heures
AMÉNAGEMENT ET TRAVAIL DU SOL	75 heures
PESTICIDES	30 heures
TOTAL	330 heures
2- RÉGIE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE	90 heures
SYSTEME COMPTABLE AGRICOLE	75 heures
GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	60 heures
AMÉNAGEMENT ET TRAVAIL DU SOL	75 heures
PESTICIDES	30 heures
TOTAL	330 heures

HORAIRE: 10:00 à 15:30 (variable à 5 heures/jour)
lundi au vendredi
du 7 novembre au 16 décembre 1988
du 9 janvier au 28 février 1989

L'endroit de la tenue des cours a été suggéré pour Saint-François, mais la confirmation sera faite par le CEGEP Lévis-Lauzon qui devra faire les réservations.

Inscription gratuite et en collaboration avec le Centre de Main d'oeuvre du Canada, des allocations seront offertes aux participants inscrits au cours de 24 heures et plus par semaine, à des montants variant selon chaque personne. (les prestations de chômage ne sont pas coupées pendant les sessions pour les prestataires)
Toutes les personnes désirant s'inscrire devront choisir entre les deux sessions proposées.

Les possibilités d'obtenir un DEC sont offertes en conservant les crédits pour ajouter à d'autres dans l'avenir.

Chacun des participants aux sessions est libre de passer les examens selon ses buts et objectifs.

Vous pouvez communiquer avec Madame Rolande Lavoie Blouin (829-2489) ou Francine Boutin (829-3743) pour vous inscrire ou avoir plus d'informations.

OFFRE D'EMPLOI

Dans le cadre du "Programme de Travaux communautaires", la municipalité offre un **poste de journalier**.

Pour être admissible, il faut:
- être bénéficiaire de l'aide sociale;
- être âgé de moins de 30 ans.

Ceux et celles qui sont intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature au bureau de la municipalité.
